

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2018 FIXANT LES TAUX DE TAXES
ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR
L'EXERCICE 2019**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 11-2018, fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice 2019, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	4 décembre 2018
Avis public d'assemblée extraordinaire	6 décembre 2018
Adoption du règlement	17 décembre 2018
Avis public d'adoption du règlement	18 décembre 2018

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 18 décembre 2018




Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 18 décembre 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 18 décembre 2018.



Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Centre multifonctionnel : 233 rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Site internet